

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Anne-Charlotte Bénichou	Pouvoir à David Ros
Pierre Bertiaux	Pouvoir à Didier Missenard
Hervé Dole	Pouvoir à Elisabeth Delamoye
Mireille Delafaix	Pouvoir à Alain Cano
Elisabeth De Lavergne	Pouvoir à Martine Charvin
Pierrick Courilleau (à compter de son installation)	Pouvoir à Louis Leroy

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 27

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Louis Leroy est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2022-87 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n°2022-17 du 14 mars 2022 relative au vote du Rapport d'Orientation Budgétaire,

Vu la délibération n° 2022-24 du 5 avril 2022 relative au vote du Budget Primitif de 2022,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient pour l'année 2022 de voter une décision modificative permettant d'ajuster le budget aux besoins de la fin de l'exercice,

Entendu la commission des finances, du développement économique et des affaires générales en date du 10 novembre,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la section d'investissement de la décision modificative n° 1 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** la section de fonctionnement de la décision modificative n° 1 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Vote** la décision modificative n° 1 de la commune pour l'année 2022 équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	292 245.00	292 245.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		292 245.00	292 245.00

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	-64 881.67	-64 881.67
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		-64 881.67	-64 881.67

		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET		227 363.33	227 363.33

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

24 NOV 2022

12 4 NOV 2022

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne



